



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt cinq mars deux mille vingt cinq, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D31032025_16 : Passeports pour l'accession 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune peut mettre en place une aide forfaitaire appelée « Passeport pour l'accession » pour aider à accéder à la propriété sur la commune, sous les conditions suivantes :

- Etre primo-accédant au sens du Prêt à Taux Zéro - PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les deux dernières années de sa résidence principale)
- Répondre aux plafonds de ressources PTZ,
- De construire un logement neuf en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur le territoire communal.

L'ADILE instruira les demandes pour le compte de la commune.

Pour rappel en 2024, le Conseil municipal a approuvé par délibération n° D26022024_14 du 26 février 2024, 5 passeports pour l'accession (1 500€ par dossier), puis 3 supplémentaires par délibération n°D23092024_03 du 23 septembre 2024. Finalement, 6 auront été octroyés en 2024.

Monsieur le Maire propose donc de prévoir 5 Passeports Accession, dans un premier temps, conformément au montant prévu au budget primitif 2025, étant précisé que ce nombre pourra être revu au besoin en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Fixer le nombre de Passeports pour l'accession à 5,
- Dire que les crédits sont prévus au budget primitif.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/04/2025
Au registre